



probleme du chauffage collectif

Par **soysoy**, le **27/01/2012** à **20:32**

Bonjour,

voila le probleme:j'habite un nouvel appart depuis quelques jours dans un immeuble ou le chauffage est collectif compris dans les charges (220euros pour eau froide eau chaude et chauffage pour 1F3)

la nuit le chauffage ne fonctionne pas entre 23h et 6h du matin;il n'est pas diminué mais totalement éteint alors est ce que le syndic a le droit de le faire;il refuse meme de le reconnaitre;que faire?

Par **janus2fr**, le **28/01/2012** à **09:59**

Bonjour,

Rappelez à votre bailleur (et non au syndic qui n'est pas votre interlocuteur mais celui des copropriétaires) qu'il vous doit une installation de chauffage qui vous permette d'obtenir 18°C minimum au centre des pièces.

Si ce n'est pas le cas, mettez-le en demeure de réagir...